**Mémo**

**Travaux à l'église Saint-Gengoux – 2ème tranche**

Pour mémoire, la restauration intérieure de l'église et du beffroi est prévue en 3 tranches :

1. La nef : réalisée d'octobre 2023 à juillet 2024.
2. Le transept, dont la coupole, la sacristie, les premières chapelles gauche et droite du chœur : **du 3 novembre 2025 à début juillet 2026**
3. Le chœur avec ses bas-côtés, les autres chapelles, l'escalier du beffroi et le passage extérieur à droite de l'église, vraisemblablement en 2027-2028.

Pour la deuxième tranche, la zone de travaux (transept, sacristie et chapelles) est séparée de la nef par une bâche thermoformée fixée à l'échafaudage. **La zone de travaux est strictement interdite au public**.

**De même, la « zone chantier » qui inclut l'espace grillagé sur la place ainsi que la nef (qui permet d'accéder à la zone de travaux) est interdite d'accès à tous publics, à l'exception des cas mentionnés ci-après.**

## 1. Accès à la Nef

Durant les travaux, la nef sera accessible dans les conditions suivantes :

- Si une famille demande des obsèques : il faut alors que la Cure prévienne la mairie sans délai, car la mairie demandera alors (avec un préavis de 2 jours) que les entreprises interrompent le chantier pendant la durée des obsèques (mi-journée si possible) de façon à ne pas perturber la célébration.
- Pour des célébrations le week-end (baptême, autres) : là-aussi en prévenir la mairie pour s'assurer du dégagement de l'accès à l'église même si celui-ci se fera essentiellement par le grand portail.
- Pour la St Vincent début février : cela a déjà été annoncé aux entreprises pour que la nef soit accessible dès le vendredi pour nettoyage et décoration.

**La nef ne sera pas accessible en dehors de ces cas, pour éviter que, en l'absence de surveillance, des personnes ne se hasardent dans la zone chantier et les échafaudages, et soient en danger.**

Dans chaque cas, Il faut envisager de faire si nécessaire un ménage « léger » dans la nef, même si la bâche de séparation avec le transept et le sas qui seront mis en place visent à limiter la poussière, sachant que les ouvriers circuleront depuis la place en passant par la petite porte côté place et la nef.

## 2. Moyens disponibles

Dans l'église, il n'y aura pas de sono fixe (démontée le temps des travaux) ni d'accès à la sacristie (en travaux).

**Il faudra apporter, comme pour les messes du samedi soir, tout le « nécessaire », y compris la sono.**

Le chauffage pourra être mis en œuvre et sera comme d'habitude commandé par les boitiers fixés aux piliers. L'éclairage sera déclenché par l'interrupteur à droite de la petite porte. L'électricien doit modifier la commande pour que cela éclaire uniquement la nef.

**Chaises** : les chaises ont été disposées dans la nef, en laissant un espace pour l'installation de l'autel et pour les prêtres et l'ambon. Il y a au total possibilité de **190 places assises maximum** (incluant les célébrants).

**Autel** : c'est à la paroisse d'acheminer l'autel en bois de Sigy-le-Châtel en s'assurant que la commune concernée est d'accord pour ce prêt.

S DE LA CROIX